

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2011.

L'an deux mille onze et le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 29 mars 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Présents : DUFOUR Thierry, MARTIN Agnès, MAUREL Jacques, BORGOMANO Jean-Charles, JARLAN Alain, DE LAGARDE Vincent, HEIM Philippe, ANTOINE Gérard, CHARPENTIER ECLACHE Véronique, GAYRARD Alain, GUERRERO Catherine, MALAQUIN Hélène, MALRIC Barbara, MALRIC Gilles, RASCOL René, STROUD John, SUDRE Catherine.

Absents excusés : DELERIS Benoît, GOZÉ Emile, MADAULE Martine, MONTEILS DAMOISON Françoise, PAULIN Martine, VERGNES Brigitte.

Secrétaire : RASCOL René.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès verbal de la séance du 7 mars 2011
2. Adoption des Comptes Administratifs 2010 et des Comptes de Gestion 2010 : Commune, Lotissement Garban Nord, Production d'énergie photovoltaïque
3. Affectation des Résultats de l'exercice 2010 : Commune, Lotissement Garban Nord, Production d'énergie photovoltaïque
4. Vote des budgets primitifs 2011 : Commune, Lotissement Garban Nord, Production d'énergie photovoltaïque
5. Mission de traitement archivage – Convention de mise à disposition entre le Centre de Gestion et la commune
6. Subvention exceptionnelle à l'Association La Main à la Pâte de l'Ecole des Mines d'Albi
7. Chantier insertion environnement - Convention de partenariat
8. Marché de prestations en procédure adaptée – Mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires
- 9.1. Rémunération de la vacation de distribution des journaux et lettres d'information municipales

1. Adoption du procès verbal de la séance du 7 mars 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **ADOpte** le procès-verbal en date du 7 mars 2011.

2. Adoption des Comptes Administratifs 2010 et des Comptes de Gestion 2010 : Commune, Lotissement Garban Nord, Production d'énergie photovoltaïque.

2.1. Vote des COMPTES ADMINISTRATIFS 2010.

Il est fait lecture des réalisations des sections d'Investissement et de Fonctionnement du Budget Communal et des Budgets Annexes (Lotissement Garban Nord et Production d'énergie photovoltaïque).

COMPTES ADMINISTRATIFS 2010	Commune de PUYGOUZON - TARN	
------------------------------------	-----------------------------------	--

COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT ANTERIEUR	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2010	RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE, RAR compris
INVESTISSEMENT	1 329 502,01 €	1 385 449,97 €	103 994,18 €	159 94214 €	-189 941,27 €	-29 999,13 €
FONCTIONNEMENT	1 616 587,36 €	1 641 668,65 €	483 134,56 €	508 21585 €	0,00 €	508 215,85 €
TOTAL	2 946 089,37 €	3 027 118,62 €	587 128,74 €	66 157,99 €	-189 941,27 €	478 216,72 €

LOTISSEMENT GARBAN NORD

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT ANTERIEUR	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2010	RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE, RAR compris
INVESTISSEMENT	3 030,00 €	0,00 €	- 3 195,08 €	- 6 225,08 €	0,00 €	- 6 225,08 €
FONCTIONNEMENT	3 030,40€	3 030,31 €	168 435,25 €	168 435,16 €	0,00€	168435,16 €
TOTAL	6 060,40 €	3 030,31 €	165 240,17 €	162 210,08€	0,00 €	162 210,08 €

PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT ANTERIEUR	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2010	RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE, RAR compris
INVESTISSEMENT	817 685,87 €	545 322,47 €	397 100 €	124 736,6 €	- 3 355,61 €	88 380,99 €
FONCTIONNEMENT	6 694,61 €	0,15 €	3 000,00 €	- 3 694,46 €	0,00 €	3 694,46 €
TOTAL	824 380,48 €	545 322,62 €	400 100,00 €	121 042,14 €	- 36 355,61 €	84 686,53 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, **VOTE**, à l'unanimité, les Comptes Administratifs 2010 pour le Budget Communal et les Budgets Annexes (Lotissement Garban Nord et Production d'énergie photovoltaïque).

2.2. Adoption des COMPTES DE GESTION de l'EXERCICE 2010 :

Commune,
Lotissement Garban Nord,
Production d'énergie photovoltaïque.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Comptes de Gestion établis par le Trésorier sont conformes aux Comptes Administratifs de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les Comptes de Gestion de l'Exercice 2010 suivants :

Budgets : Commune,
Lotissement Garban Nord,
Production d'énergie photovoltaïque.

3. Affectation des Résultats de l'exercice 2010 : Commune, Lotissement Garban Nord, Production d'énergie photovoltaïque.

BUDGET COMMUNAL Exercice 2011

AFFECTATION DES RESULTATS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement constatés au 31 décembre 2010 :

Résultat de l'exercice : 25 081,29 €
Excédent antérieur : 483 134,56 €
RESULTAT CUMULE : 508 215,85 €

Vu les articles L 2311-5 et R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la balance établie par le Comptable de la Collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter:

En réserve en section d'Investissement au compte 1068 :	100 000 €
A la section de Fonctionnement au compte 002 :	408 215,85 €

(Report à nouveau)

BUDGET GARBAN NORD : Exercice 2011
AFFECTATION DES RESULTATS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement constatés au 31 décembre 2010 :

Résultat de l'exercice :	- 0,09 €
Excédent antérieur :	168 435,25 €
RESULTAT CUMULE :	168 435,16 €

Vu les articles L 2311-5 et R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la balance établie par le Comptable de la Collectivité,
Considérant que le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter:

En réserve en section d'Investissement au compte 1068 :	6 225,08 €
A la section de Fonctionnement au compte 002 :	162 210,08 €

(Report à nouveau)

BUDGET PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE : Exercice 2011
AFFECTATION DES RESULTATS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement constatés au 31 décembre 2010 :

Résultat de l'exercice :	- 6 694,46 €
Excédent antérieur :	3 000,00 €
RESULTAT CUMULE :	- 3 694,46 €

Vu les articles L 2311-5 et R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la balance établie par le Comptable de la Collectivité,
Considérant que le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

De ne rien affecter en réserve en section d'Investissement au compte 1068 ;
Que le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section en intégralité, soit une affectation à la section de Fonctionnement en dépenses au compte 002 de 3 694,46 €.

4. Vote des budgets primitifs 2011 : Commune, Lotissement Garban Nord, Production d'énergie photovoltaïque.

Vote des BUDGETS PRIMITIFS 2011.

Monsieur le Maire présente les différents budgets primitifs 2010 :

- **COMMUNE :**

Fonctionnement : D/R : **2 010 176,85 €**

Investissement : D/R : **3 129 564,10 €**

Total du Budget : **5 139 740,95 €**

- **LOTISSEMENT GARBAN NORD :**

Fonctionnement : D/R : **279 460,08 € H.T.**

Investissement : D/R : **109 255,08 € H.T.**

Total du Budget : **388 715,16 € H.T.**

- **PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**

Exploitation : D/R : **76 600,00 €**

Investissement : D/R : **306 880,99 €**

Total du Budget : **383 480,99 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les Budgets Primitifs 2011 de la Commune, du Lotissement Garban Nord et de Production d'Energie Photovoltaïque.

Fixation des TAUX D'IMPOSITION – Année 2011.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de FIXER les taux d'imposition de l'année 2011 comme suit :

- Taxe d'Habitation : **9,58 %**

- Taxe Foncière (Bâti) : **15,83 %**

- **DECIDE** de MAINTENIR pour 2011 le taux d'imposition de l'année 2010 suivant :

- Taxe Foncière (Non Bâti) : **76,18 %**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Année 2011.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2011 :

ASSOCIATION	SUBVENTION VOTÉE	OBSERVATIONS
A petits points dans le Tarn	200,00 €	
Arpèges et Trémolos	5 000,00 €	<i>Festival Un Bol d'AirS</i>
Atama Neme	750,00 €	
Atelier Echanges et Créations	400,00 €	
Bibliothèque Puygoulière	2 950,00 €	<i>Avec assurances et contes</i>
Club des Aînés	1 320,00 €	
Club du Chien	300,00 €	
Crèche « Les Lucioles »	84 000,00 €	
Familles Rurales « Le Diabolo »	14 000,00 €	
Les Festives	2 000,00 €	<i>Aide sono fête de la musique</i>
Festivités Scolaires	850,00 €	
Football Club Puygouzon	2 000,00 €	
Fous du Volant Badminton	2 000,00 €	
Gymnastique Volontaire	350,00 €	
PULSAR	4 000,00 €	<i>Avec cours de chant et location piano</i>
Puygouzon Volley Club	2 000,00 €	
Puygouzon XV	700,00 €	
Racing Club Puygouzon XIII	1 300,00 €	
SCALP Athlétisme	950,00 €	
Tennis Puygouzon	400,00 €	
TOTAL	125 470,00 €	

5. Mission de traitement archivage – Convention de mise à disposition entre le Centre de Gestion et la commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que cette dernière a mandaté le Centre de Gestion du Tarn, par délibération du 18 octobre 2010, afin d'évaluer par un diagnostic détaillé, l'état des archives de la collectivité.

Il présente le rapport établi par l'archiviste du Centre de Gestion lequel contient une proposition de traitement comprenant les prestations suivantes :

- L'archiviste du CDG 81 se charge des travaux de tri, d'élimination (établissement de bordereaux d'élimination soumis au visa d'autorisation du Directeur des Archives Départementales), d'inventaire, d'enregistrement, de classement,
- Au cours de la mission traitement, le personnel administratif sera consulté et sensibilisé aux règles de classement et d'archivage ainsi qu'à l'utilisation des outils de recherche et de gestion des archives remis par l'archiviste au Centre de Gestion en fin de mission (inventaire, tableau de gestion), sauf si la mission ne comprend qu'un traitement partiel,
- La durée de la mission de traitement, qui varie selon les collectivités et leur collection d'archives, a été évaluée dans le cadre du diagnostic à 200 heures.

Compte tenu de la nécessité d'améliorer la bonne conservation des archives de la collectivité, Monsieur le Maire propose d'engager la mission de traitement dans les conditions proposées par le Centre de Gestion.

Monsieur le Maire rend compte des conditions financières dans lesquelles la mission de traitement peut être réalisée :

- Traitement par heure : 40 €,
- Seules les heures effectuées seront facturées à la collectivité,
- Les taux ci-dessus sont valables pour les missions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2011.

VU l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT,

VU la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives,

VU le diagnostic réalisé par le Centre de Gestion du Tarn, l'état des lieux qu'il comporte ainsi que la proposition de traitement qu'il préconise,

Après avoir pris connaissance de la convention de mise à disposition proposée par le Centre de Gestion, ci-annexée, et après en avoir délibéré,

Considérant qu'il est opportun pour la bonne conservation et tenue des archives de la collectivité de conclure une convention avec le Centre de Gestion pour la réalisation d'un diagnostic de l'état de ces archives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la signature de ladite convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Tarn pour la réalisation d'une mission de traitement ;

- **PREND ACTE** que le montant de la prestation s'élèvera à 8 000 € (200 h X 40 €) ;

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer cette convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Tarn ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de proposer à l'assemblée, le cas échéant, une fois la mission de traitement terminée, l'engagement d'une mission de maintenance par le Centre de Gestion ;

- **DIT** que la dépense sera imputée au chapitre 11 article 6288 du budget communal.

6. Subvention exceptionnelle à l'Association La Main à la Pâte de l'Ecole des Mines d'Albi.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association La Main à la Pâte, composée d'une vingtaine d'étudiants de l'Ecole des Mines d'Albi, sollicite de la mairie de Puygouzon l'attribution d'une subvention d'un montant de 150 € pour financer leurs actions.

Dans le cadre de l'association La Main à la Pâte, les étudiants de l'Ecole des Mines se rendent dans les écoles primaires du Tarn et font découvrir la science aux jeunes élèves par le biais d'expérience scientifiques. Ainsi, l'association est intervenue à l'école de Puygouzon dans le cadre d'un projet sur l'air.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** à l'association La Main à la Pâte une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 € sur le budget communal 2011,
- La dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65 article 6574 du budget 2011.

7. Chantier insertion environnement - Convention de partenariat.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de l'Agglomération de l'Albigeois, qui a adhéré au PLIE au 1^{er} janvier 2004, souhaite renouveler la mise en œuvre d'un chantier intercommunal d'utilité sociale dans le domaine de la réhabilitation du petit patrimoine et de la protection de l'environnement, à destination du public en difficulté d'insertion professionnelle. La C2A a sollicité l'ensemble des communes de l'agglomération pour faire l'inventaire des travaux pouvant être réalisés en insertion. Ce chantier est mené en partenariat avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'Agglomération Albigeoise qui coordonne le projet et appelle les fonds européens de l'objectif 3 sur l'axe « Appuyer les initiatives locales pour l'insertion ».

Dans ce cadre-là, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de passer une convention entre la Commune, l'Association ADELIA, gestionnaire du PLIE et la Régie de Quartier de Lapanouse, pour mener des travaux de débroussaillage et de fauchage de talus, de nettoyage des berges du Séoux, de restauration d'un puits et d'un socle de croix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus évoquée,
- **DESIGNE** Monsieur Jacques MAUREL, Adjoint au Maire, pour la supervision du chantier sur le plan technique.

8. Marché de prestations en procédure adaptée – Mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de se doter de mobiliers urbains publicitaires, esthétiques et de bonne qualité, permettant à la commune de couvrir ses besoins en matière d'information municipale.

Il convient donc de lancer une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, ayant pour objet des prestations de fourniture, de pose, d'installation, de maintenance, de nettoyage, de raccordement et de branchement pour des mobiliers urbains.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- ***lancer une consultation*** dans le cadre d'un marché à procédure adaptée de mise à disposition de mobiliers urbains d'information municipale susceptibles de recevoir à titre accessoire de la publicité.
- ***définir*** conformément aux lois et règlements en vigueur toutes les modalités contenues dans l'avis d'appel public à la concurrence, dans le règlement de la consultation, dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières, dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières, et dans l'acte d'engagement.
- ***signer*** toutes pièces et documents contractuels relatifs à ce marché et ses éventuels avenants.

9.1. Rémunération de la vacation de distribution des journaux et lettres d'information municipales.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé, par une délibération en date du 31 janvier 2011, l'embauche de deux vacataires pour distribuer les journaux et lettres d'information municipales.

Suite à la création de ses deux emplois, les candidatures n'ont permis de pouvoir qu'un seul poste. La zone géographique de distribution ayant été élargie, il est proposé au Conseil Municipal de revoir la rémunération de la vacation et de la porter à 180 € brut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **FIXE** la rémunération à la vacation de distribution de journaux et lettres d'information municipales, qui interviendra après service fait, s'élèvera à 180 € brut par prestation de distribution à compter du 5 avril 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.